

**AVIS DE L'ARES****N° 2019-12 DU 23 OCTOBRE 2019****Changement de partenaire dans une codiplomation –  
Bachelier en Coopération internationale  
(IEPSCF Evere-Laeken)**

**Considérant** les articles 21, 1°, et 88, 1°, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

**Considérant** qu'en date du 1<sup>er</sup> mars 2019, l'Institut de Formation de Cadres pour le Développement (IFCAD) a fait valoir son droit à la résiliation unilatérale de la Convention concernant leur coopération dans le cadre de la co-diplomation du Bachelier en Coopération internationale établie avec l'IEPSCF d'Evere-Laeken ;

**Considérant** la formulation de la demande de changement de partenaire par l'IEPSCF d'Evere-Laeken et de sa volonté de garder son habilitation en co-diplomation ;

**Considérant** que l'ancien partenaire de co-diplomation, l'Institut de Formation de Cadres pour le Développement (IFCAD), perd définitivement son habilitation à organiser le Bac en coopération internationale ;

**Considérant** que l'offre de formation, sur le territoire géographique concerné, n'est donc pas modifiée ;

**Considérant** la nécessité de conclure une convention de co-diplomation conformément à l'article 82 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

**Considérant** la signature le 23 octobre 2019, d'une convention conclue entre l'IEPSCF d'Evere-Laeken et l'IEPSCF d'Uccle et portant sur la co-diplomation du Bachelier en Coopération internationale;

L'ARES formule à l'endroit de changement de partenaire dans une codiplomation - Bachelier en Coopération internationale (IEPSCF Evere-Laeken) l'avis suivant.

**AVIS**

L'ARES émet un avis **favorable** à la demande de changement de partenaire de l'IEPSCF d'Evere Laeken pour le Bachelier en Coopération internationale.

Domaine 9 - Sciences économiques et de gestion

Codiplômation - IEPSCF d'Evere-Laeken et l'IEPSCF d'Uccle

Arrondissement de Bruxelles-Capitale (21)

L'IEPSCF d'Evere-Laeken est l'établissement référent.

Prise d'effet de la Convention et de l'habilitation: année académique 2019-2020 (janvier 2020)